

## FICHE 4

# Les facteurs de risque, de protection et de désistance

### Résumé

*La prévention de la récidive, objectif essentiel des services judiciaires et pénitentiaires, nécessite la mise en place d'une intervention efficace auprès des personnes suivies. De nombreuses recherches ont permis d'identifier les principaux facteurs statistiquement associés à la délinquance et à la récidive, ainsi que ceux qui entrent en jeu dans le processus de sortie de la délinquance - la désistance. Ces résultats offrent l'opportunité de renouveler l'orientation des politiques de prévention de la récidive.*

*De nombreux facteurs individuels et sociaux peuvent influencer sur l'apparition, la persistance et la disparition des actes de délinquance. Si quelques-uns de ces facteurs peuvent être associés à certaines infractions, la plupart sont identiques quels que soient les types de délinquance. Ils recoupent en partie les obstacles repérés sur le terrain de la réinsertion des délinquants.*

*Plusieurs foyers de facteurs concernant la délinquance en général et la récidive en particulier ont ainsi été identifiés : le passé pénal, les diagnostics psychologiques, psychiatriques et somatiques, les caractéristiques sociodémographiques, la situation et la dynamique familiale et l'influence des groupes de sociabilité. Ces recherches ont également dégagé des facteurs de protection qui sont associés à une diminution de la probabilité de commettre une première infraction ou de récidiver.*

*Les facteurs de désistance sont ceux qui augmentent la probabilité de s'engager avec succès dans un processus d'arrêt des actes délinquants. Il s'agit de facteurs dynamiques, objectifs et subjectifs, qui renvoient aux ressources dont dispose le délinquant (par exemple, son insertion professionnelle ou ses capacités de communication). Les travaux sur la désistance insistent également sur l'importance de la prise de conscience du délinquant et sur sa motivation. Il convient par ailleurs de considérer que les différents facteurs de risque et de protection ont un effet variable selon les âges.*

*Ainsi, les résultats des recherches internationales sur les facteurs de risques et de désistance proposent de nouvelles directions pour une prévention efficace de la récidive.*

## I. Problématique et enjeux

Comprendre les causes de la délinquance, et plus spécifiquement de la récidive, est à l'évidence une tâche éminemment complexe. Comme pour tout autre comportement, de nombreux facteurs personnels et environnementaux interagissent sur son apparition, sa persistance et sa disparition<sup>1</sup>. Devant cette complexité, de nombreux professionnels (praticiens et chercheurs), notamment dans les pays anglo-saxons, se réfèrent aux **facteurs de risque** pour identifier les variables statistiquement associées à la délinquance et analyser les mécanismes à l'œuvre<sup>2</sup>. C'est une conception qui se fonde sur des modèles théoriques tels que la criminologie développementale, le modèle écosystémique et le modèle biopsychosocial. L'enjeu est de mieux

1 - Repucci, N. D., C. S. Fried et M. G. Schmidt., Youth violence: risk and protective factors, in R. Corrado, R. Roesch, S. D. Hart et J. K. Gierowski (dir.), Multi-problem violence youth, Amsterdam, Kluwer, 2002, 3-22.

2 - Kazdin, A. E., H. C. Kraemer, R. C. Kessler, D. J. Kupfer et D. R. Offord., Contributions of risk-factor research to developmental psychopathology, Clinical Psychology Review, 1997, 17, 375-406.

comprendre les relations entre les facteurs de risque et les résultats ensuite observés afin d'entrevoir les opportunités d'intervention et de prévention qui pourraient permettre de les modifier.

S'agissant du comportement délinquant, d'importantes études longitudinales se sont inscrites dans le contexte théorique des facteurs de risque<sup>3</sup> et se sont notamment intéressées au moment du passage à l'acte. Différents travaux se sont intéressés à l'étude de la « carrière »<sup>4</sup> délinquante au regard de la récurrence générale, mais aussi de la récurrence d'infractions violentes ou à caractère sexuel, afin de dégager spécifiquement les facteurs de risque de récurrence ou de persistance du comportement délinquant<sup>5</sup>. Si certains facteurs sont spécifiques à certaines infractions (sexuelles ou violentes), une étude récente tend pourtant à démontrer que les principaux facteurs de risque sont identiques quels que soient les types de délinquance (Hanson, 2010).

Les facteurs ainsi identifiés recoupent en partie les principaux obstacles repérés sur le terrain de la réinsertion des délinquants, et notamment des sortants de prison, tant dans les recherches étrangères (Kazemian et Lebel, 2012) que dans les rapports institutionnels français (Cour des Comptes, 2006 ; Conseil Economique et Social, 2006 ; Cour des Comptes, 2010). Toutefois, les recherches en termes de **réinsertion** se limitent généralement aux facteurs sociaux, économiques et professionnels, sans intégrer les facteurs relatifs à la personnalité de l'individu. Cela s'explique notamment, en France, par le fait que de telles données ne sont pas disponibles. De plus, certains praticiens et chercheurs les estiment peu pertinentes.

Il faut également noter que l'appréhension des facteurs de risque présente d'importantes limites, en ce qu'elle n'envisage le délinquant que par rapport au risque potentiel qu'il représente. Dans ce contexte, l'objectif de l'intervention se limite à réduire un risque de récurrence préalablement évalué.

Néanmoins, des études ont permis de mieux comprendre quels étaient les mécanismes ou facteurs intervenant dans les **processus de désistance, c'est-à-dire de sortie de la délinquance** (McNeill, 2006). La désistance est un processus qui s'inscrit dans le temps, au terme duquel la personne cesse de commettre des infractions. Cela ne signifie pourtant pas qu'il s'agisse d'une évolution linéaire : celle-ci est souvent marquée par la répétition d'actes délinquants, éventuellement moins graves que les premiers.

De plus, certains travaux proposent d'envisager la désistance comme le produit d'une interaction entre des facteurs individuels, un processus cognitif et une influence sociale (Laub et Sampson, 2001). Cette conception a été reprise dans les Recommandations Européennes relatives à la Probation<sup>6</sup>, qui préconisent que l'intervention judiciaire repose sur les capacités et les ressources de la personne, afin de la soutenir dans ce processus de sortie de la délinquance.

Les études s'inscrivant dans ce courant de recherche s'attachent à distinguer la **désistance primaire** qui désigne une interruption plus ou moins longue des agissements délinquants et qui peut ainsi être marquée par des épisodes de répétition ou récurrence, de la **désistance secondaire** qui concerne, elle, un changement plus profond et pérenne du comportement du délinquant, que certains auteurs assimilent à un changement identitaire (McNeill et Weaver, 2010). La sortie de la délinquance s'opérant de manière progressive, avant l'arrêt pérenne des comportements délinquants, il peut y avoir répétition d'actes moins graves ou moins fréquents que les précédents (Kazemian et Lebel, 2012). Enfin, les facteurs de la désistance ont une pertinence plus ou moins forte selon les situations, et notamment en fonction de la nature des infractions, particulièrement pour les agresseurs sexuels (Noali, 2012).

---

3 - Par exemple : Piquero, A., D. P. Farrington et A. Blumstein., Key issues in criminal career research: New analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development. 2007, Cambridge, University Press.

4 - Dans le cadre de ces études, la notion de « carrière » n'implique pas que la pratique délinquante se professionnalise, mais recouvre indifféremment toutes les évolutions du comportement délinquant d'un individu (début, aggravation, atténuation, ou arrêt).

5 - Campbell M.A., French S., Gendreau P., Evaluation de l'utilité des outils d'évaluation du risque et des mesures de la personnalité pour la prédiction avec violence chez les adultes délinquants, Sécurité Publique et protection civile du Canada, 2007 ; Hanson K., Morton-Bourgon, Les prédicteurs de la récurrence sexuelle, une méta-analyse à jour, Sécurité publique et protection civile du Canada, 2004.

6 - Conseil de l'Europe, Recommandation CM/REC (2010) du Comité des Ministres aux Etats Membres sur les règles relatives à la probation, 20 janvier 2010

## II. Résultats de la recherche en lien avec les facteurs de récidive

Il convient de rappeler que les résultats issus de la recherche internationale doivent être lus avec précaution. En effet, le phénomène de la récidive s'inscrit dans des contextes sociaux, culturels, judiciaires et politiques spécifiques, et la transposition de certains résultats entre différents contextes peut s'avérer problématique. Une des méthodes utilisées pour limiter l'effet déformant de cette transposition consiste à s'assurer que la composition de l'échantillon à partir duquel l'étude a été réalisée est comparable à la population ciblée dans le pays de destination (Schoenwald et Hoagwood, 2001).

De plus, il est important de souligner, outre les recherches internationales, fort prolixes en la matière, l'existence des travaux français tant au niveau de l'appréciation du risque de récidive que sur la question de la désistance. Ces travaux permettent de replacer ces problématiques dans le contexte français et d'interroger les conditions de transposition de résultats obtenus dans des pays anglo-saxons au regard des spécificités culturelles et institutionnelles françaises. Lorsqu'elles existent, les études de la situation française ont été intégrées à cette présentation des facteurs de risque et de protection, réalisée essentiellement sur la base de travaux anglo-saxons.

### A. Les facteurs de risque

Les facteurs de risque se définissent comme des **facteurs préexistants qui augmentent la probabilité d'adoption d'un comportement délinquant**, ainsi que sa fréquence, sa persistance ou sa durée (Farrington, 2007). Dans la mesure où il préexiste au résultat, la relation entre ce facteur de risque et le résultat est de nature probabiliste, et non déterministe. Le fait qu'un individu présente un facteur de risque signifie donc qu'il appartient à une catégorie statistique pour laquelle un plus fort taux de récidive a été identifié. Un facteur de risque n'est donc pas nécessairement la cause du résultat<sup>7</sup>.

#### 1. De quels types de facteurs de risque parle-t-on?

Les facteurs peuvent être distingués selon différentes catégories (Proulx et Lussier, 2001).

- **Les facteurs statiques et dynamiques**

Les facteurs dits **statiques** renvoient aux facteurs préexistants. Il s'agit par exemple du passé pénal ou de la situation familiale pendant l'enfance. Ces facteurs sont pris en compte dans l'évaluation car il a été montré statistiquement qu'ils sont plus souvent associés à des faits de récidive, et donc qu'ils permettent de préciser l'évaluation du risque sur le long terme. Bien que la prise en charge ne puisse évidemment modifier le vécu et le passé des personnes, elle peut néanmoins en modifier les effets,

Les facteurs dits **dynamiques** sont des facteurs sensibles au changement. Il s'agit par exemple de la situation professionnelle ou conjugale, ou encore des addictions. Dans le cadre de prises en charge inspirées par le modèle des facteurs de risque et de protection, ces éléments sont considérés comme essentiels ; ils déterminent les besoins d'intervention.

Certaines de ces variables sont susceptibles d'évoluer rapidement et permettent d'orienter la prise en charge à court terme, tandis que d'autres ne peuvent évoluer que sur le long terme et demandent un suivi approprié.

- **Les facteurs déclencheurs ou prédisposants**

Certains facteurs de risque se manifestent peu de temps avant l'événement ou l'apparition du comportement. Ce sont des facteurs de risque déclencheurs. D'autres facteurs sont plus éloignés dans le temps. Il

---

7 - Il existe ainsi une distinction importante entre facteur de risque et corrélat. Un corrélat est une variable présentant un lien significatif avec le résultat mais dont l'antériorité n'est pas établie (Kraemer, Lowe et Kupfer, 2005).

s'agit alors de facteurs de risque prédisposants.

La relation entre les facteurs déclencheurs et prédisposants est complexe car l'influence d'une variable prédisposante (une attirance sexuelle déviante envers les enfants par exemple) peut être atténuée ou aggravée par celle d'éventuels événements déclencheurs (Lösel et Bender, 2003). Ces différents types de facteurs de risque s'intègrent donc à des chaînes causales complexes, que les approches théoriques des facteurs de risque tendent parfois à simplifier de manière excessive au vu de la diversité des relations, attitudes, comportements et des processus qui les lient (Case et Haines, 2009).

## 2. Quels sont les principaux facteurs de risque identifiés ?

*S'agissant de la délinquance en général*, de nombreux facteurs de risque ont été identifiés. Ils peuvent être regroupés en six grands domaines : les caractéristiques personnelles et celles d'ordre familial, les pairs et les conjoints, l'éducation et le travail, les loisirs, la collectivité ou le quartier (*ces facteurs sont développés dans la partie 3 Etat des lieux sur les principaux facteurs de risque*).

*S'agissant de la récidive*, huit principaux facteurs de risque de récidive ont été identifiés (Bonta et Andrews, 2007), dont les quatre qui contribuent le plus à la probabilité d'une récidive sont :

- un passé criminel,
- la fréquentation de pairs ayant des activités délinquantes,
- une attitude favorable à certaines activités délinquantes,
- des troubles de la personnalité dits « antisociaux » (selon les critères du DSM IV)<sup>8</sup>.

Les autres facteurs qui participent significativement au risque concernent :

- l'éducation et le travail,
- les relations conjugales et familiales,
- les loisirs et le temps libre,
- la consommation d'alcool et drogues.

La mise en évidence de ces facteurs est susceptible d'orienter les objectifs de la prise en charge judiciaire, dans la mesure où une intervention de cette nature apparaît utile et pertinente.

## B. Les facteurs de protection

Symétriquement à la probabilité négative de commettre une première ou une nouvelle infraction (les facteurs de risque), certains travaux de recherche ont mis en évidence des **facteurs positifs, dits de protection, qui diminuent cette probabilité**. Ces facteurs sont ainsi susceptibles de modérer ou de compenser l'influence de facteurs de risque.

Classiquement, les facteurs de protection sont définis comme des « influences qui modifient, améliorent ou changent les réactions d'une personne aux risques environnementaux qui prédisposent à une mauvaise adaptation » ou comme une caractéristique propre à une personne, à son milieu ou à sa situation qui réduit le risque de récidive ultérieure (De Vogel et al., 2011).

8 - Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, outil de classification et de définition des troubles mentaux, publié par l'Association Américaine de Psychiatrie.

Les facteurs de protection actuellement pris en compte dans les recherches sur la désistance sont des facteurs :

- internes (ex. : intelligence, empathie ou contrôle de soi),
- motivationnels (ex. : travail, loisirs, gestion financière, attitude envers l'autorité ou buts dans la vie),
- et externes (ex. : réseaux sociaux ou relations intimes)

(De Vogel et al., 2011 ; De Vires, De Vogel, De Spa, 2011)

### C. Les facteurs de désistance

Les facteurs de désistance ne jouent pas au même niveau que les facteurs de risque ou de protection, car ils sont davantage des *pré-conditions nécessaires au changement*, c'est-à-dire à l'abandon de la carrière délinquante (McNeill, 2009).

Il s'agit de facteurs dynamiques, à la fois objectifs et subjectifs, qui renvoient aux ressources dont dispose le délinquant pour s'inscrire dans un processus de sortie de la délinquance.

#### Quels sont les principaux facteurs de désistance qui ont été identifiés ?

Les principaux facteurs de désistance sont :

- l'âge, au sens de maturité,
- les événements positifs de la vie (ex. : rencontre amoureuse, naissance d'un enfant ou obtention d'un emploi stable),
- le renforcement du capital humain (ex. : capacités de communication ou de gestion des émotions),
- le développement du capital social (ex. : intégration dans des relations et réseaux sociaux non délinquants ou développement de compétences personnelles et sociales, insertion professionnelle) (Maruna, 2001).

Sans remettre en cause l'importance des difficultés sociales et économiques rencontrées par les sortants de prison, les travaux sur la désistance insistent sur le rôle fondamental de la prise de conscience et la motivation du délinquant qui doit conduire l'individu à redéfinir ses choix de vie et à concevoir différemment son avenir (Farral, 1999 ; Casoni, 2010). Certains auteurs insistent davantage sur l'interaction entre les éléments subjectifs et objectifs, en mettant notamment en avant le poids des anticipations que les sortants de prison forment à propos de leur avenir et de la stigmatisation dont ils risquent de faire l'objet en tant qu'anciens détenus. (Maruna et Lebel, 2012). Le poids subjectif des difficultés qui accompagnent les processus de sortie de la délinquance et de réinsertion est souligné par de nombreux auteurs<sup>9</sup>. Sur la base d'entretiens réalisés en maison d'arrêt et auprès d'anciens détenus, Gilles Chantraine montre par exemple que le travail « n'est que très rarement envisagé comme un possible, conçu alors comme l'ultime étape d'un parcours du combattant dont la temporalité est jugée exténuante et incertaine »<sup>10</sup>. Certains d'entre eux insistent sur le caractère premier des difficultés sociales, comme le rappelle la formule percutante de Fergus McNeill et Beth Weaver : « l'espoir, les anticipations et la confiance s'évanouissent vite lorsqu'on a le ventre vide »<sup>11</sup>. En cela, comme l'ont montré Jean Bérard et Gilles Chantraine l'« accompagnement comme soutien moral » ne peut se penser sans un « accompagnement comme assistance vers une insertion difficile », prenant en compte non seulement les difficultés individuelles mais également une « analyse sociale des opportunités offertes aux personnes »<sup>12</sup>.

9 - Beaufreire (de) C., La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison, Revue du MAUSS, n°40, 2012/2, pp. 125-146.

10 - Chantraine G, Prison, désaffiliations, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain, Déviance et société, vol. 27, n°4, 2003, pp. 363-387.

11 - McNeill F. and Weaver B., Changing Lives? Desistance Research and Offender Management, Universities of Glasgow and Strathclyde, June 2010.

### III. Etat des lieux des principaux facteurs de risque à considérer en matière de prévention de la récidive

Au regard des apports issus des travaux sur la désistance, les principaux facteurs de risque de récidive ont pu être reconsidérés en rapport avec les facteurs de protection pouvant les compenser.

Les facteurs de risque tels que la recherche les a mis en exergue peuvent être ainsi présentés en sept catégories qui recoupent en grande partie les éléments ayant été identifiés plus généralement comme facteur de risque de la délinquance.

#### A. Les antécédents judiciaires

Bien que statiques, les antécédents judiciaires constituent un facteur de risque important, et ce à différents niveaux.

- **En ce qui concerne le nombre de condamnations antérieures**, il apparaît que les personnes multi-récidivistes ou multi-répétantes ont un taux de recondamnation supérieure (Kensey, 2012) aux récidivistes ou répétants simples.
- **Le risque de récidive est variable selon la nature de l'infraction initiale**, quelle que soit la nature de la seconde infraction. L'étude réalisée par Annie Kensey sur une cohorte de sortants de prison<sup>13</sup> montre comment la nature de l'infraction initiale oriente les risques de récidive : avoir été condamné pour homicide volontaire diminue de moitié le risque de recondamnation par rapport aux condamnés pour vols et recels. Les condamnés pour viols ou agression sexuelle ont une probabilité trois fois moindre d'avoir au moins une nouvelle condamnation que les condamnés pour vols-recels. Le taux de recondamnation<sup>14</sup> le plus élevé concerne les personnes condamnées pour vol aggravé (67%), vol simple (76%) et coups et blessures volontaires (76%). A l'inverse, le taux est moins élevé pour des faits initiaux de viol sur mineur (19%), homicide volontaire (32%) ou viol sur adulte (39%)<sup>15</sup> Le risque de récidive n'est donc pas en lien avec la gravité considérée de l'infraction initiale (Cortoni, Lafortune, 2009).
- **La peine initiale, tant par sa nature que sa durée, est déterminante en termes de récidive** : Selon une méta-analyse d'études essentiellement américaines, réalisée en 1999 (Gendreau et al. 2000), le fait d'avoir passé plus de temps en détention, ainsi que le fait d'avoir purgé une peine privative de liberté plutôt qu'une peine en milieu ouvert est associé à un taux légèrement supérieur de récidive. Il a été montré, pour la France, que plus la proportion de temps passé en détention par rapport à la peine initialement prononcée est forte, plus le risque de récidive est important (Kensey, 2007).

Il apparaît en outre que les condamnés qui ont bénéficié d'un aménagement de leur peine privative de liberté, notamment sous la forme de libération conditionnelle, présentent des taux de recondamnation moins élevés que ceux qui sont sortis en fin de peine. Même lorsque l'analyse prend en compte l'effet de facteurs pénaux et sociaux qui influencent aussi bien le risque de récidive que la décision d'accorder un aménagement de peine (antécédents judiciaires, âge, genre, situation familiale et professionnelle ...), un effet significatif des aménagements de peine sur la réduction du taux de récidive, et notamment de la libération conditionnelle, est toujours mis en évidence (Kensey, 2012).

12 - Bérard J. et Chantraine G., Espoirs suscités, espoirs étouffés ? Sur un projet d'accompagnement vers l'insertion in Mbanzoulou P., Herzog-Evans M, et Courtine S., Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Paris, L'Harmattan, 2012.

13 - Kensey A., Benaouda, A. Les risques de récidive des sortants de prison, nouvelle évaluation, 2011.

14 - Le taux de recondamnation (59% de l'ensemble des libérés suivis par l'étude et recondamnés dans les cinq ans qui ont suivi leur sortie de prison, et quelle que soit la peine prononcée) est plus élevé que le taux de recondamnation à de la prison ferme (46%), et a fortiori, que le taux de recondamnation à la réclusion criminelle (0,5%).

15 - Ce qui infirme l'idée reçue selon laquelle les délinquants sexuels sont majoritairement des récidivistes pour des faits de nature sexuelle (cf. Pham T., L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels, Wavre, Editions Mardaga Pratiques psychologiques, 2006)

## B. Les caractéristiques psychologiques, psychiatriques et somatiques

Parmi les caractéristiques psychologiques, psychiatriques et somatiques, certaines ont été identifiées comme étant particulièrement associées à l'augmentation de la probabilité de faits de récidive. Les termes employés dans ce paragraphe renvoient à leur sens technique, parfois très éloigné du langage courant.

*Les troubles de la personnalité « antisociale » (tels que définis par le DSM-IV)* sont considérés comme favorisant un comportement délinquant. Les études anglo-saxonnes ont décrit ces caractéristiques de personnalité : incapacité à se conformer aux normes sociales, manque d'empathie et absence de considération d'autrui. L'agressivité et l'impulsivité sont également associées à ces traits de personnalité, de même que toute attitude qui contribue à diminuer la capacité d'un individu à contrôler son comportement.

Il est important de préciser que l'existence de ces troubles de personnalité<sup>16</sup> ne suffit pas en soi à caractériser une personnalité problématique, sauf lorsqu'ils revêtent un caractère répété et excessif au regard du contexte psycho-social. C'est ce qui explique que cette définition des troubles de personnalité résultant du DSM-IV trouve peu d'écho en France.

*La psychopathie* a suscité un grand intérêt relativement à ces liens avec un comportement délinquant (Frick et al, 2003). Le problème de la psychopathie est souligné par la littérature internationale comme un facteur prépondérant de risque de violence, qu'elle soit ou non associée à un trouble mental.

En France cependant, la Haute Autorité de Santé (HAS) a souligné l'ambiguïté de la notion de psychopathie selon le contexte dans lequel elle est employée, lui préférant le terme d'organisation de la personnalité à l'expression psychopathique. Cette expression rappelle que la psychopathie n'est pas une maladie mentale mais un trouble de personnalité. La HAS recommande en outre une extrême prudence sur l'existence d'un lien de causalité entre ce trouble de la personnalité et la délinquance<sup>17</sup>. En effet, les études ne tiennent pas ou peu compte des autres facteurs (familiaux, environnementaux, sociaux, économiques et culturels) pouvant expliquer la délinquance (question de l'interaction entre ces multiples facteurs).

*Les troubles mentaux graves* sont également liés à la criminalité violente, bien que la question ait suscité de longs et vifs débats. Des études épidémiologiques dans la population générale ont permis de corrélérer les prévalences de certains troubles mentaux graves et comportements violents (Côté et Crocker 2010). Les études portant sur les troubles mentaux diagnostiqués chez les auteurs d'homicides ont montré que les schizophrènes avaient un risque significativement plus élevé de faire un geste fatal. Mais si la publicité de quelques crimes commis par des schizophrènes tend à stigmatiser dans l'opinion publique la peur liée à cette pathologie, 95 % des meurtriers ne présentent pas les critères diagnostiqués de schizophrénie (Richard-Devantoy et al., 2009). Les risques de récidive augmentent dès lors que le trouble mental est associé à d'autres facteurs tels que les facteurs psychopathique ou alcool/drogue (Dubreucq, Joyal, Millaud 2005).

La recherche a enfin montré de façon constante que les délinquantes sont plus souvent atteintes de psychopathologie que les délinquants de sexe masculin et que les femmes dans la population générale (Domalanta, Risser, Roberts et Risser, 2003).

Toutefois, la Haute Autorité de Santé, dans son rapport de 2011, vient nuancer la corrélation entre troubles mentaux et criminalité violente en soulignant que les personnes souffrant de troubles mentaux ne sont que rarement impliquées en tant qu'auteurs de violences. Elle rappelle en effet que d'autres facteurs plus généraux que les variables cliniques tels que l'âge, le sexe, la situation socio-économique, l'environnement présentent un lien de corrélation plus établi avec un risque de commission ou de récidive d'une infraction violente. Or les personnes ayant des troubles mentaux ont tendance à être davantage exposées à ces différents facteurs généraux. La HAS précise toutefois qu'en présence de troubles de l'humeur ou de troubles schizophréniques, l'abus ou la dépendance à des substances psycho-actives augmente le risque de passage à l'acte violent (Haute Autorité de Santé, 2011). Dans ses préconisations, la HAS insiste enfin sur la bonne observance des traitements : tout doit être fait pour éviter les ruptures de soins,

*Les addictions* constituent un facteur de risque de récurrence (Bonta et Andrews, 2007) sur le long et le court terme. Ce type de dépendance peut en effet inciter la personne à commettre des infractions à des fins financières ou déclencher des comportements violents. Cela peut également avoir un impact sur ses fréquentations, sur sa capacité à s'insérer professionnellement et constituer un obstacle majeur à sa réinsertion. La consommation de drogues et d'alcool est ainsi spécifiquement considérée comme un facteur de risque de comportements délinquants (Armstrong et al., 2005).

Il existe des études étrangères portant sur la relation entre alcool et délinquance<sup>18</sup> (Graham et Homel, 2008), notamment vis-à-vis de la violence en général (Bègue et Subra, 2008) et de la violence conjugale en particulier (Foran et O'Leary, 2008). De plus les récents travaux relatifs à la désistance soulignent également l'importance de l'arrêt des addictions dans le processus de sortie de la délinquance (Kazemian et Lebel, 2012).

Enfin, bien qu'il s'agisse d'une question délicate, il faut rappeler que les *limites intellectuelles* augmentent le risque de comportement criminel. Les méta-analyses ont permis d'observer des effets faibles, mais constants<sup>19</sup>. En fait, les limites intellectuelles pourraient être associées à des déficiences de l'autorégulation du comportement et des émotions. Les retards sur un plan verbal, en lien avec un déficit intellectuel, pourraient en ce sens interférer avec le développement de la maîtrise de soi, de la régulation émotionnelle ou de l'empathie (Mash et Wolfe, 2010).

## C. Les caractéristiques sociodémographiques

*Le sexe (ou genre)* est considéré comme un facteur de risque, dans la mesure où la probabilité de commettre des infractions à l'âge adulte est statistiquement plus élevée chez les hommes que chez les femmes. En effet, ces dernières ne représentent que 3,6% de la population écrouée au 1er décembre 2012 (Ministère de la Justice, 2013). Les femmes délinquantes présenteraient également un taux de récurrence moins élevé que les hommes (Kensey, 2012).

*L'âge* est admis comme un élément statique corrélé de façon importante à la probabilité de commettre des actes délinquants et de récidiver. Cette probabilité culmine à l'**adolescence** pour subir un déclin progressif et constant (à partir de la trentaine) (Nagin, Farrington et Moffitt, 1995 ; Yessine et Bonta, 2008). L'âge constitue le **principal moteur des processus de désistance** des jeunes délinquants, du fait notamment de l'évolution des rôles sociaux. En faisant abstraction des autres facteurs, la sortie de la délinquance pourrait donc apparaître comme un processus naturel (Mohammed, 2012). Toutefois, s'il existe de nombreux cas où le passage à l'âge adulte s'accompagne d'un arrêt des actes délinquants<sup>20</sup>, cette évolution n'est pas identique pour tous les délinquants et varie en fonction de la présence d'autres facteurs de risque ou de protection (Maruna et LeBel, 2010). Ainsi, certains comportements à l'adolescence - fugue, consommation précoce de drogues et d'alcool, comportements sexuels précoces, agressivité - peuvent être considérés comme facteurs de risque de délinquance.

Une étude française récente a mis en évidence le fait que 65% des mineurs ayant été condamnés ne commettent pas de nouvelle infraction pendant leur minorité et sont donc considérés comme désistants (Delarre, 2012). Mais en intégrant la période de leur majorité, le taux de désistants est de 45%. Ces taux varient en fonction de la nature de l'infraction et de la mesure prise à l'encontre du mineur. Par exemple, pour les vols simples, le taux global des désistants est de 65%. Il est encore plus élevé en cas de procédure alternative aux poursuites et de mesures légères comme l'admonestation. Ces résultats doivent néanmoins être nuancés, en raison du processus de sélection qui dépend lui-même du profil et de la situation du mineur.

19 - Par exemple, un faible Q.I. à l'âge de 3 ans est associé à une tendance à la délinquance jusqu'à l'âge de 30 ans, même après la prise en compte du statut socioéconomique des personnes (Stattin et Klackenber-Larsson, 1993).

20 - Mohammed M., Schémas de sortie de bande : de l'usure de la rue à l'ouverture sociale, in Mohammed M. (dir.), Les sorties de la délinquance. Théories, méthodes, enquêtes, Paris, La découverte, 2012 ; Lepoutre D., Cœur de banlieue. Codes, rites et langages, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.



Enfin, l'âge conditionne fortement la contribution des autres facteurs de risque et de protection à la probabilité de récidive. Loeber et ses collaborateurs (2006) ont montré que l'exposition aux facteurs de risque dans la petite enfance se compose principalement d'éléments individuels et familiaux. Plus tardivement durant l'enfance, l'influence des pairs et de l'environnement scolaire commence à se faire sentir, tandis que les facteurs liés au quartier ne vont intervenir qu'à l'adolescence. L'impact de la famille, de l'école et des pairs va décliner à l'âge adulte pour laisser place aux toxicomanies, ainsi qu'à la stabilité professionnelle et conjugale. En somme, certaines sphères seraient associées à différentes périodes de la vie d'un individu.

*Les difficultés d'accès à l'emploi* sont également considérées comme facteur de risque de récidive. Une étude de la direction de l'administration pénitentiaire a montré qu'en contrôlant pour l'effet de nombreuses variables pénales et sociales, le fait de déclarer occuper un emploi au moment de l'incarcération diminue sensiblement la probabilité de récidive<sup>21</sup>.

Des travaux ont par ailleurs insisté sur la dimension qualitative de l'emploi et de l'acquisition de compétences : il convient de prendre en compte la stabilité de l'emploi ainsi que la valorisation des compétences de la personne qu'il permet<sup>22</sup>. Le fait de disposer d'un emploi stable et valorisant a été identifié comme permettant de soutenir la sortie de la délinquance. Cependant, l'offre de formation et de travail en détention reste également souvent insuffisante pour permettre de pallier d'éventuelles lacunes antérieures à l'incarcération. À sa sortie de prison, la personne doit également avoir des opportunités pour accéder à un emploi. Or les antécédents judiciaires constituent un obstacle majeur aux yeux des employeurs, particulièrement dans un contexte socio-économique difficile (Kazemian et LeBel, 2012).

*Le lieu de résidence.* Les difficultés économiques et sociales se concentrent sur certains territoires, il est donc délicat de déterminer un effet propre du lieu de résidence sur le risque de récidive. Certaines études suggèrent néanmoins que la fréquence de l'exposition à des actes délinquants – même en tant que témoins – est statistiquement liée à la probabilité d'en commettre soi-même (Mrug et Windle, 2010).

*La nationalité* peut également être considérée comme un facteur de risque, dans la mesure où les ressortissants nationaux présentent une probabilité de récidive 1,63 fois plus élevée que les étrangers, lorsque l'on prend en compte l'effet des principales variables pénales et sociales.

## D. Les caractéristiques familiales

Les caractéristiques familiales des délinquants récidivistes peuvent jouer, selon les situations, comme des facteurs de risque ou de protection. Dans les deux cas, il est important de préciser que ces résultats ne peuvent être appréhendés indépendamment de l'influence des contextes géographiques, économiques et sociaux, ainsi que des différentes pratiques policières et judiciaires qui y correspondent.

### 1. Comme facteur de risque

De nombreuses recherches ont permis d'établir que les dynamiques familiales sont susceptibles de constituer un facteur de risque de délinquance (Piquero et coll., 2009) et de récidive (Bonta et Andrews, 2007).

- Il a été établi que l'adoption d'un **comportement délinquant par un parent ou un membre de la fratrie** est statistiquement associée à la délinquance. Il est en revanche délicat de faire la part entre l'influence de la continuité intergénérationnelle de l'exposition aux facteurs de risque et de l'effet propre de l'influence des membres de la famille (Farrington, 2009).
- La **structure familiale** est faiblement liée à la probabilité de commettre des actes délinquants (Derzon,

21 - Kensey A., Benaouda A., Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation, Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques, mai 2011, n°36.

22 - Baader M., Shea E., Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ?, Champ pénal/Penal Field, vol. 4, 2007.

2010), et ce même en tenant compte de l'effet du statut socioéconomique ou de la taille de la famille (Kierkus et Hewitt, 2009).

- L'**exposition aux conflits entre les parents**, notamment la violence conjugale, est également liée à la délinquance, particulièrement au cours de l'adolescence (Herrenkohl et al., 2007).
- Certaines études présentent des liens entre des **défauts d'encadrement familial** et des comportements délinquants à l'âge adulte, et ce d'autant plus que ce facteur est associé à la fréquentation par l'enfant de pairs délinquants.
- Les **antécédents de négligence ou de violence sur le plan affectif et physique** augmentent les probabilités de comportement délinquant. En particulier, les mauvais traitements qui commencent pendant l'adolescence représentent l'un des éléments contribuant le plus à l'incarcération ultérieure. Cela touche particulièrement les femmes délinquantes (Miller et al. 1995).
- Les **relations amoureuses ou intimes** peuvent être un facteur de risque particulier aux femmes. Ainsi, le comportement délinquant auto-déclaré par les femmes semble lié à un degré élevé d'encouragement à des activités délinquantes de la part de leur partenaire amoureux (Cauffman, Farruggia et Goldweber, 2008). En outre, il apparaît que les femmes ayant un passé criminel ont souvent des relations avec d'anciens toxicomanes et d'anciens délinquants (Leverentz, 2006).

L'ensemble de ces facteurs de risque doit cependant être lu avec précaution. En effet, ils se retrouvent pour la plupart de manière homogène dans l'ensemble de la société, quand l'appréhension par les services de police et de justice de la délinquance primaire et de la récidive concerne majoritairement des individus issus de milieux sociaux et de territoires défavorisés<sup>23</sup>. La situation économique de la famille est ainsi considérée comme un facteur de risque déterminant, de même que celle de la personne devenue adulte.

## 2. Comme facteur de protection

Les travaux portant sur la désistance se sont particulièrement intéressés au **soutien familial** des délinquants. Le délinquant stigmatisé, rejeté par ses proches a ainsi plus de risque de récidiver que celui qui, à l'issue de sa première condamnation, est soutenu. De plus, le fait de pouvoir s'appuyer sur des ressources affectives, mais aussi matérielles (logement, aide financière, travail), est généralement considéré comme un facteur de désistance (Calverley et Farral, 2012).

De plus, la **parentalité ou la naissance d'un enfant** apparaît également comme un événement fréquemment associé à des processus de désistance (Cobbina, 2012). Le fait d'être marié réduit de 1,5 la probabilité de récidive (Kensey, 2012). L'influence du mariage sur le comportement criminel a surtout été établie chez les hommes. L'impact du mariage en tant qu'institution doit cependant être relativisé dans notre société actuelle du fait de l'existence d'autres formes d'union (concubinage, pacs) et de la survenance éventuelle plus tardive du mariage.

## E. Les pairs et les autres groupes de sociabilité

La fréquentation de personnes engagées elles-mêmes dans des activités délinquantes et l'exclusion d'autres cercles de sociabilité ont été présentées comme des facteurs pouvant favoriser le maintien dans la délinquance.

La **fréquentation de personnes engagées dans des activités délinquantes** a été définie comme un facteur de risque important (Andrews et Bonta, 1998 ; 2007), en particulier chez les hommes adultes (Goggin, Gendreau et Gray, 1998). Les infractions sexuelles seraient toutefois une exception, car les délinquants sexuels semblent avoir significativement moins de pairs délinquants que les délinquants non sexuels (Seto et Lalumière, 2010).

Inversement, fréquenter des personnes qui sont engagées dans des activités majoritairement non délinquantes peut être un facteur de protection (Elliot, 1994) et, le cas échéant, de désistance.

A partir des trajectoires de quatre-vingt-dix jeunes appartenant à des bandes délinquantes, une étude française récente<sup>24</sup> a analysé les différents types de soutiens aux processus de désistance. Outre l'âge, qui fait décroître la légitimité de ces formes de sociabilité transgressive, plusieurs facteurs de désistance sont identifiés et, notamment, **l'éloignement volontaire ou contraint du quartier d'origine**, **l'investissement d'espaces de sociabilité différents** (associatifs, religieux par exemple), **l'engagement dans des trajectoires de mobilité sociale**. Les opportunités permettant, le cas échéant, de trouver un emploi légal et de changer de cadre de vie sont alors déterminantes. Aussi le développement du capital humain et social est-il essentiel.

#### IV. Perspectives en matière de prévention de la récidive

La mise en évidence de facteurs de risque, de protection et de désistance répond, de la part des chercheurs et des praticiens engagés dans ce projet, à la volonté de fournir des bases aussi objectives que possible à la réorganisation des pratiques professionnelles et des objectifs de politiques publiques en matière d'évaluation des problématiques des personnes ( *fiche 9* ) et de prise en charge efficace par les services judiciaires et sociaux ( *fiche 15* ).

La compréhension du phénomène de la récidive au prisme des facteurs de risque, de protection et de désistance constitue une évolution relativement récente en France. S'ils recommandent très majoritairement un développement des outils d'évaluation des personnes prises en charge par le système judiciaire, les rapports parlementaires des dernières années préconisent le plus souvent des modes d'évaluation sur le modèle des expertises pluridisciplinaires pratiquées dans les centres nationaux d'évaluation.

La gestion des risques a largement contribué à réorganiser les méthodes d'évaluation et de prise en charge dans plusieurs pays Outre-Atlantique et en Europe. Les premiers outils s'inspirant de cette théorie qui ont été intégrés dans les pratiques professionnelles ont néanmoins rencontrés en France de fortes réticences ( *fiche 12* ).

Une utilisation éclairée des résultats des recherches relatives aux facteurs de risque et de protection suppose d'en mesurer aussi bien l'intérêt que les limites, notamment en s'abstenant de toute lecture déterministe ou prédictive de ces outils. Il est par ailleurs nécessaire de disposer de données précises tenant compte du contexte national, tant d'un point de vue institutionnel que socio-économique. La transportabilité directe de résultats et de pratiques professionnelles issus de recherches anglo-saxonnes apparaît en effet délicate. De plus, il semble utile de ne pas limiter l'évaluation à ses aspects strictement quantitatifs, mais de tenir compte de l'importance qualitative des facteurs au regard du cadre de vie, des relations, de l'emploi ...

La diversité des facteurs de risque et de protection – du passé pénal aux fréquentations amicales, des troubles mentaux à la situation familiale – pose également la question de la manière dont ces éléments peuvent être utilement pris en compte à un niveau individuel et à un niveau collectif.

Enfin, la théorie des facteurs de risque et de protection ne prétend pas offrir une réponse globale aux problématiques de la récidive et de sa prise en charge. Orientée spécifiquement vers une réduction du risque de récidive, elle n'intègre pas directement de considérations relatives à la rétribution, à la dissuasion, à la

réparation, ni à la réinsertion sociale des personnes placées sous main de justice (Cullen et Gendreau, 2001; Petrosino et Lavenberg, 2007).

## Les facteurs de risque

La théorie des facteurs de risque et de protection est fondée sur une analyse de données descriptives : l'identification d'un facteur suppose que soit établie une corrélation (une variation simultanée et dans le même sens) entre une variable explicative (par exemple, le genre) et le résultat observé (ici, le taux de récidive). Il est en outre nécessaire de montrer que la variable explicative préexiste au résultat, sans quoi le sens de la relation ne pourrait pas être identifié. Enfin, certaines des études s'inscrivant dans la recherche des facteurs de risque et de protection s'attachent à démontrer que la variable explicative est bien la cause du résultat, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de variables tierces (ou variables cachées) qui expliqueraient – partiellement ou en totalité – l'effet causal attribué à la variable explicative. En tout état de cause, cette causalité ne vaut que dans la mesure où les données disponibles permettent de prendre en compte l'effet d'un maximum d'aspects de la complexité humaine et sociale de la récidive, ce qui s'avère souvent difficile, voire impossible.

Qu'une causalité soit ou non affirmée, la théorie des facteurs de risque et de protection propose une lecture probabiliste de ces résultats descriptifs : comme les hommes présentent un taux de récidive plus élevé que les femmes, on pourra dire qu'un homme a une probabilité plus forte de récidiver qu'une femme. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une prédiction, puisque le raisonnement est probabiliste et non déterministe. Il n'est en effet jamais possible de prévoir le comportement d'un individu particulier, mais simplement de lui attribuer – en tant qu'appartenant à un groupe porteur d'un facteur de risque ou de protection – une probabilité de récidive.

---

## LES QUESTIONS SOULEVÉES

Quels sont les facteurs de risque et de protection qui peuvent utilement être pris en compte :

- au niveau individuel (c'est-à-dire dans le cadre de l'évaluation, à tous les stades de la procédure) ?
- et au niveau collectif (c'est-à-dire au niveau des politiques publiques) ?

## LES PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andrews D. A., Bonta J., *The psychology of criminal conduct*, 2e éd. Cincinnati, Anderson Publishing, 1998.
- Armstrong D., J. Hine, S. Hacking, R. Armaos, R. Jones, N. Klessinger et A. France, *Children, risk and crime: The On Track Youth Lifestyles Surveys, Research Study 278*, 2005, Londres: Home Office Research
- Aubusson de Cavarlay B., Hommes, peines et infractions. La légalité de l'inégalité, *L'Année sociologique*, vol. 35, 1985, pp. 275-309
- Aubusson de Cavarlay B., Huré M.-S., Aillet V., Barré M.-D. *Arrestations, classements, déferrements, jugements. Suivi d'une cohorte d'affaires pénales de la police à la justice*, Guyancourt, CESDIP (Études et données pénales), n°72, 1995
- Beaurepaire (de) C., La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison, *Revue du MAUSS*, n°40, 2012/2, pp. 125-146.
- Bègue L., Subra B., Alcohol and Aggression: Perspectives on Controlled and Uncontrolled Social Information Processing. *Social and Personality Psychology Compass*, 2008, 2, 511-538.
- Bérard J., Chantraine G., Espoirs suscités, espoirs étouffés ? Sur un projet d'accompagnement vers l'insertion in Mbanzoulou P., Herzog-Evans M, et Courtine S., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Benbouriche M., Ventejoux A., Lebougault M., Hirschelman A., L'évaluation du risque de récidive: expériences et attitudes des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de probation, *Revue Internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, Mars 2012, p. 305 et s.
- Bonta J., Andrews D.A., *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*, Sécurité Publique et protection civile du Canada, 2007.
- Calverley A., Farral S., Individu, famille et communauté : des sorties ethno-culturelles de la délinquance ? in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012 p. 131-156
- Campbell M.A., French S., Gendreau P., Evaluation de l'utilité des outils d'évaluation du risque et des mesures de la personnalité pour la prédiction avec violence chez les adultes délinquants, *Sécurité Publique et protection civile du Canada*, 2007
- Casoni D., L'étude du processus de changement chez des hommes condamnés à de longues peines, *Criminologie*, vol.43, n°2, 2010.
- Cassan F., Toulemon L., Kensey A., L'histoire familiale des hommes détenus, *Insee Première*, n°706, avril 2000.
- Cauffman E., Farruggia S. P. et Goldweber A., Bad boys or bad parents: Relations to female juvenile delinquency, *Journal of Research on Adolescence*, 2008, 18, 699-712.
- Chantraine G., Prison, désaffiliations, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain, *Déviance et société*, vol. 27, n°4, 2003, pp. 363-387.
- Côté G. et Crocker A., Troubles mentaux et comportement violent : de la dangerosité à l'évaluation et à la gestion du risque. In Le Blanc, M. et Cusson, M. (Eds.) *Traité de criminologie empirique 2010*, p.337-367. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Cobbina J.E., Femmes et sorties de la délinquance, in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012, p. 112-130
- Cortoni F., Lafortune D., *Le traitement correctionnel fondé sur les données probantes*,
- Cullen F. T., & Gendreau P., From nothing works to what works: Changing professional ideology in the 21st century. *Prison Journal*, 2001, 81, 313-338
- Delarre S., Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance, *Infostat Justice*, Novembre 2012, n°119
- Derzon, J. H., The correspondence of family feature with problem, aggressive, criminal, and violent behavior: A meta-analysis, *Journal of Experimental Criminology*, 2010, 6, 263-292.
- De Vogel V., De Vries Robbé M., De Ruiters C., Bouman Y., Assessing Protective factors in forensic Psychiatric Practice : introducing the SAPROF, *International Journal of Forensic Mental Health*, n°10, 2011, p. 171-177
- De Vires Robbé M., De Vogel V., De Spa E., Protective factors for violence risk in forensic psychiatric patients: a retrospective validation study of SAPROF, *International Journal of Forensic Mental Health*, n°10, 2011, p. 178-186

- Domalanta, D. D., W. L. Risser, R. E. Roberts et J. M. Risser (2003). Prevalence of depression and other psychiatric disorders among incarcerated youths, *Journal of the American Academy of Child Adolescent Psychiatry*, 42, 477-484.
- Dubreucq JL, Joyal C, Millaud F. Risque de violence et troubles mentaux graves. *Ann Méd Psychol* 2005 ; 163 : 852-65.
- Elliott D. S., Serious violent offenders: Onset, developmental course, and termination. The American Society of Criminology 1993 presidential address, *Criminology*, 1994, 32, 1-21.
- Farral S., Brève histoire de la recherche sur la fin des carrières délinquantes, in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012, p. 13-19
- Farrington D. P., Conduct disorder, aggression, and delinquency, dans R. M. Lerner et L. Steinberg (dir.), *Handbook of adolescent psychology* (3e éd.), Hoboken (New Jersey), Hoboken, 2009, p. 683-722.
- Farrington D. P., Childhood risk factors and risk-focused prevention, dans M. Maguire, R. Morgan et R. Reiner (dir.), *The Oxford handbook of criminology*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 2007, 602-640.
- Fleming C. B., R. F. Catalano, K. P. Haggerty et R. D. Abbott (2010). Relationships between level and change in family, school, and peer factors during two periods of adolescence and problem behavior at age 19, *Journal of Youth and Adolescence*, 30, 670-682.
- Foran H.M. et O'Leary, D., Alcohol and intimate partner violence: A meta-analytic review. *Clinical Psychology Review* 28, 2008, 1222–1234.
- Frick, P. J., Cornell A. H., Barry C. T., Bodin S. D. et Dane H. E., Callous-unemotional traits and conduct problems in the prediction of conduct problem severity, aggression, and self-report of delinquency, *Journal of Abnormal Child Psychology*, 2003, 31, 457-470.
- Gendreau P., Goggin C., Cullen F., Andrews D.A., Les effets des sanctions communautaires et de l'incarcération sur la récidive, *Compendium des programmes correctionnels efficaces*, Service Correctionnels du Canada, Sécurité Publique du Canada, 2000
- Goggin C., Gendreau P. et Gray G. (1998). Le domaine des fréquentations et des interactions sociales. Université du Nouveau-Brunswick- Centre d'études sur la justice pénale.
- Graham K. et Homel R., *Raising the bar: preventing aggression in and around bars, pubs and clubs*. Devon, 2008, UK: Willan Publishing
- Hanson K, Les mêmes facteurs de risque prédisent la majorité des types de récidive, Sécurité publique du Canada, Services correctionnels, Recherche en bref, vol. 15, n°4, juillet 2010.
- Hanson K., Morton-Bourgon, Les prédicteurs de la récidive sexuelle, une méta-analyse à jour, Sécurité publique et protection civile du Canada, 2004
- Herrenkohl, T. I., B. J. McMorris, R. F. Catalano, R. D. Abbott, S. A. Hemphill et J. W. Toumbourou (2007). Risk factors for violence and relationship aggression in adolescence, *Journal of Interpersonal Violence*, 22, 386-405.
- Kazemian L., Farrington D.P., Recherches sur les sorties de la délinquance : quelques limites et questions non résolues, in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012 p. 61-86
- Kazemian L., LeBel T., Réinsertion et sorties de délinquance, in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012, p. 229-254
- Kensley A., Qui ne récidive pas, in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, 2012, p. 213-228
- Kensley, Prison et récidive, Colin, Paris, 2007
- Kensley A., Benaouda A., Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, mai 2011, n°36.
- Kierkus, C. A., et J. D. Hewitt (2009). The contextual nature of the family structure/delinquency relationship, *Journal of Criminal Justice*, 37, 123-132.
- Kraemer, H. C., K. K. Lowe et D. J. Kupfer (2005). *To your health: How to understand what research tells us about risk*, New York, Oxford University Press.
- Laub J.H., Sampson R.J., *Understanding desistance from crime*, 2001
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

- Leverentz A. M., The love of a good man? Romantic relationships as a source of support or hindrance for female ex-offenders, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 2006, 43, 459-488.
- Loeber R., Slot N. W. et Stouthamer-Loeber M., A three-dimensional, cumulative developmental model of serious delinquency. In Wikström P. O. et Sampson R. J. (éd.), *The explanation of crime: Context, mechanisms and development*, 2006 (p. 153-194). Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Lösel F. et Bender D., Protective factors and resilience, dans D. P. Farrington, et J. W. Coid (dir.), *Early prevention and adult antisocial behaviour*, 2003, Cambridge University Press, 130-204.
- Maruna S., LeBel T.P., How former prisoners desist from crime and why it matters for reintegration practice, in Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), *Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, champ pénitentiaire, 2012.
- Maruna S., LeBel T.P., Les apports de l'étude de la désistance à la réinsertion, *AJ Pénal, Désistance, la face criminologique de la réinsertion*, n°9, 2010, p. 367 et s.
- Mash E. J., Wolfe D. A., *Abnormal child psychology*. 2010 (4e éd.), Belmont (Californie), Wadsworth.
- McGee, T. R., R. Wickes, J. Corcoran, W. Bor et J. Najman (2011). *Antisocial behaviour: An examination of individual, family, and neighbourhood factors*, Trends & Issues in Crime and Criminal Justice, no. 410, Criminology Research Council, Australie.
- McNeill F., *Towards effective practice in offender supervision*, The Scottish Center for Crime and Justice Research, 2009
- McNeill F., A desistance paradigm for offender management, *Criminology and criminal Justice*, 2006, vol. 6, n°1, p. 39-62
- McNeill F., Weaver B., *Changing Lives? Desistance research and offender management*, The Scottish Center for Crime and Justice Research, 2010
- Miller D., Trapani C., Fejes-Mendoza K., Eggleston C. et Dwiggins D., Adolescent female offenders: Unique considerations, *Adolescence*, 1995, 30, 429-435.
- Mohammed M. (dir.), 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, Editions La Découverte, 240 p.
- Mrug S., et M. Windle., Prospective effects of violence exposure across multiple contexts on early adolescents; internalizing and externalizing problems, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 2010, 51, 953-961
- Nagin, D. S., Farrington D. P. et Moffitt T. E., Life-course trajectories of different types of offenders, *Criminology*, 1995, 33, 111-139.
- Noali L., De la résistance du crime en général et de la résistance des délinquants sexuels en particulier, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, N°1 (janvier-mars) 2012.
- Petrosino, A. et Lavenberg, J. (2007). Systematic reviews and meta-analyses: best evidence on "what works" for criminal justice decision makers. *Western Criminology Review* 8, 1, 1-15.
- Piquero, A. R., D. P. Farrington, B. C. Welsh, R. Tremblay et W. G. Jennings (2009). Effects of early family/parent training programs on antisocial behavior and delinquency, *Journal of Experimental Criminology*, 5, 83-120.
- Proulx J., Lussier P., La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels, *Criminologie*, vol. 34, n°1, 2001, p. 9-29
- Repucci, N. D., C. S. Fried et M. G. Schmidt (2002). Youth violence: risk and protective factors, dans R. Corrado, R. Roesch, S. D. Hart et J. K. Gierowski (dir.), *Multi-problem violence youth*, Amsterdam, Kluwer, 3-22.
- Richard-Devantoy, Duflot, Chocard, Lhuillier, Garré, Senon, *Homicide et schizophrénie : à propos de 14 cas de schizophrénie issus d'une série de 210 dossiers d'expertises psychiatriques pénales pour homicide*, *Annales M » dico-psychologiques Vol 167 - N° 8*, p. 616-624 - octobre 2009
- Rizk C., L'emprise de l'alcool ou de la drogue sur les auteurs d'actes de violence, de menaces ou d'injures décrits par les personnes s'étant déclarées victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2009 à 2012, *ONDRP, Repères*, n°19, décembre 2012.
- Schoenwald, S.K. et Hoagwood, K. (2001). Effectiveness, Transportability, and Dissemination of Interventions: What Matters When? *Psychiatric Services*, 52, 9, 1190-1197.
- Seto, M. C., et M. L. Lalumière (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis, *Psychological Bulletin*, 136, 526-572.

Stattin H, Klackenber-Larsson I., Early language and intelligence development and their relationship to future criminal behavior. *Journal Abnormal Psychology*, 1993.

Yessine A., Bonta J., les cheminements menant aux crimes graves, Sécurité Publique du Canada, Janvier 2008.

### **Rapports institutionnels**

Conseil de l'Europe, Recommandation CM/REC (2010) du Comité des Ministres aux Etats Membres sur les règles relatives à la probation, 20 janvier 2010

Conseil Economique et Social, Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France, La documentation française, 2006

Cour des Comptes, Prévenir la récidive, gérer la vie carcérale, La documentation française, 2010

Cour des Comptes, Garde et réinsertion, les gestions des prisons, La documentation française, 2006

Haute Autorité de Santé, Audition Publique relative à la dangerosité psychiatrique : étude et évaluation des facteurs de risque de violence hétéro-agressive chez les personnes ayant des troubles schizophréniques et des troubles de l'humeur, Rapport d'orientation de la commission d'audition, Mars 2011

Haute Autorité de Santé, Audition Publique relative à la prise en charge de la psychopathie, Recommandations de la commission d'audition, Mai 2006

Ministère de la justice, Annuaire statistique de la Justice 2011-2012, 2012.

Ministère de la Justice, Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée au 1er décembre 2012, janvier 2013.